

2025 / 00227

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : DGA Ressources

Tél : 04 66 56 11 89

Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature à Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, directrice de la stratégie financière au sein de la DGA ressources

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-19,

Vu la délibération n°25_02_01 du conseil municipal du 15 mars 2025

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, aux directeurs et aux responsables de service,

Considérant que Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT exerce les fonctions de directrice de la stratégie financière au sein de la direction générale adjointe ressources de la ville d'Alès,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature, en matière de fiscalité et de recensement, à la directrice des services de la stratégie financière de la ville d'Alès,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, directrice de la direction stratégie financière, dans les domaines de la fiscalité et du recensement, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire de la ville d'Alès, en ce qui concerne :

- les attestations autorisant la pose de compteurs électriques supplémentaires pour des travaux sur des bâtis existants (ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme),
- les attestations de vacance de locaux d'habitation.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, directrice de la direction stratégie financière, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire, pour l'ensemble des dépenses de la direction stratégie financière pour :

- les bons de commande avec référence à un marché public en cours ou avec fiche "marché" inférieurs ou égal à 25 000 €
- les ordres de service
- les procès-verbaux de réception de travaux.
- les libérations de retenues de garantie
- les certificats pour paiement.

ARTICLE 3 :

Les actes pris par Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, directrice de la direction stratégie financière de la ville d'Alès, dans les matières déléguées par Monsieur le maire, portent la mention « pour le maire et par délégation de signature, la directrice de la stratégie financière ».

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA ressources, exercera ces mêmes délégations de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire de la ville d'Alès.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PIONNIER-RIBOT, les actes pris par Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA ressources, dans les matières déléguées par Monsieur le maire, portent la mention « pour le maire et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des services ressources ».

ARTICLE 6 :

L'exercice de ces délégations de signature débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 7 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Isabelle PIONNIER-RIBOT et Isabelle SCHMIDT.



Alès, le 28 MARS 2025

Le Maire
Christophe RIVENQ